



Usage

Les lattes composant la bande de guidage facilitent l'orientation des personnes déficientes visuelles dans un établissement.

Le relief et le contraste visuel de la bande permettent aux visiteurs non ou malvoyants de suivre son cheminement.

Rappel de la loi

Arrêté du 1er août 2006, Article 2 :

« Le revêtement du cheminement accessible doit présenter un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement. À défaut, le cheminement doit comporter sur toute sa longueur un repère continu, tactile pour le guidage à l'aide d'une canne d'aveugle, et visuellement contrasté par rapport à son environnement pour faciliter le guidage des personnes malvoyantes. »



Dimensions	Barre de 300 ou 470 x 30 mm, épaisseur hors sol de 3 mm
Composition	Aluminium naturel
Milieu de pose	Intérieur
Mise en oeuvre	Auto-adhésif - Double face 3M VHB
Produits associés	Gabarit de pose

